



COMMUNE DE TOUTENS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2020

Nombre de conseillers	
Elu	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absent	1

L'an deux mille vingt le neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de TOUTENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CAMINADE, Maire.

Date de la convocation

4 septembre 2020

Date d'affichage

4 septembre 2020

Présent(e)s : Mesdames Cécile CASTANET, Carine COMPAN, Lydie DUPRAY, Geneviève HORSEAU, Charlène PUGET, Sandrine TORTEL et Messieurs Nicolas ANGIONO, Christian CAMINADE, Philippe FEDOU, Pascal MERIC, Thierry ROUGIER.

Absent : Monsieur Pascal MERIC

Secrétaire de séance : Madame Sandrine TORTEL

La séance est ouverte à 18h30.

I. Sujets soumis à délibération

2020/09/27 : Adhésion au service emploi – missions temporaires du Centre de Gestion de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire fait part de l'existence au Centre de Gestion du service emploi – missions temporaires, créé en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service opérationnel depuis le 1^{er} septembre 1992, propose aux collectivités et établissements territoriaux qui le demande du personnel compétent pour :

- Recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3 de la loi 84-53 modifiée).
- Effectuer des remplacements de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leur fonction à temps partiel ou indisponibles en raison de congé (article 3-1 de la loi 84-53 modifiée).

Pour chaque demande de mission temporaire, le Centre de Gestion établira une convention de mise à disposition du personnel entre la collectivité/l'établissement et ce dernier. Elle précisera les tâches confiées, la période, la durée hebdomadaire, le lieu de travail et le niveau de rémunération.

Le Centre de Gestion sera l'employeur de l'agent remplaçant et établira un contrat de travail.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au service emploi – missions temporaires du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.
- De mandater le Maire pour la signature des conventions ponctuelles.
- D'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application des dites conventions.

2020/09/28 : Désignation des représentants au sein de la CLECT

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire des Terres du Lauragais 132.2020 du 16 juillet 2020,

Le Maire rappelle,

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

Cette dernière a été créée par délibération 2020.132 du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 qui a déterminé la composition à la majorité des deux tiers de ses membres, comme suite : la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 58 membres titulaires et 58 membres suppléants soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par communes membres.

Le Conseil Municipal de chaque communes membres procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci avant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui se porte candidat pour le poste de :

Délégué titulaire

Délégué suppléant au sein de la CLECT des Terres du Lauragais

Monsieur le Maire fait procéder au scrutin uninominal majoritaire à un tour pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 10 voix contre et 0 abstention, désigne parmi les conseillers municipaux :

- Monsieur Christian CAMINADE représentant titulaire de la commune au sein de la CLECT des Terres du Lauragais.
- Monsieur Nicolas ANGIONO représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT des Terres du Lauragais.

2020/09/29 : Pool routier

Monsieur le Maire expose qu'au titre du pool routier pour les années 2019 à 2022, la commune dispose d'une somme de 36 080 € pour l'entretien des chemins communaux.

En 2019, pour un curage de fossé et la mise en place d'un réseau EP, 1 981,80 € ont été dépensés.

Monsieur le Maire propose les travaux suivants :

- Curage du fossé Chemin de Naugé pour : 788,40 € HT.
- Pose de bordures et réfection de la chaussée du Chemin reliant la Route de Caraman et la Fontaine pour : 11 129,51 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux suivants :

- Curage du fossé Chemin de Naugé pour : 788,40 € HT.
- Pose de bordures et réfection de la chaussée du Chemin reliant la Route de Caraman et la Fontaine pour : 11 129,51 €.

II. Sujets non soumis à délibération

Aménagement de la traversée du village

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'aménager l'intersection entre la RD25 et la Rue centrale du village. Un dossier sera monté dans le but de faire ralentir les véhicules depuis les Côteaux de Saint Pierre, jusqu'à la Rue principale avec un aménagement central au moyen de bordures et de pavés.

Proposition des nouveaux délégués du Président du Tribunal Judiciaire

Monsieur le Maire expose qu'à la demande du Président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, il est chargé de consulter des personnes de sa commune pour être proposées comme délégué du Président du TGI à la commission de contrôle de la commune.

Monsieur le Maire informe que :

- Madame Geneviève HORSEAU
- Monsieur Thierry ROUGIER
- Madame Sandrine TORTEL

Ont exprimé leur accord, leurs noms seront communiqués par Monsieur le Maire au Président du Tribunal Judiciaire de Toulouse.

Désignation d'un référent pour la commune au sein du réseau départemental animé par Trifyl

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de Trifyl Horizon 2030.

Monsieur Thierry ROUGIER a été désigné pour remplir la mission de référent pour la commune.

Monsieur le Maire transmettra les coordonnées du référent à Trifyl.

Numérotation des voies

Monsieur le Maire expose au Conseil du projet de dénomination et de numérotation des voies de la commune. Ce projet est un prérequis obligatoire au déploiement de la fibre optique sur notre territoire, il permettra également de faciliter l'intervention des secours et d'améliorer l'accessibilité aux livreurs et à la poste.

Il est proposé de nommer dans un premier temps les 14 voies actuellement sans nom.

Deux solutions sont possibles pour la numérotation :

- La numérotation métrique.
- La numérotation classique ou séquentielle.

Les membres du Conseil Municipal décident que la numérotation métrique sera adoptée pour le village sauf pour la Rue de l'Autan pour laquelle nous ferons peut-être la numérotation classique.

Terrain de Monsieur CASTILLO

Monsieur le Maire expose au Conseil que Monsieur et Madame CASTILLO bénéficient dans leur bail de l'usage de la parcelle section A numéro 304. Il est proposé de ne pas revaloriser le loyer et qu'en contre parti, la commune puisse récupérer ce terrain. Monsieur CASTILLA est d'accord pour céder le terrain.

Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au Conseil être sollicité par des particuliers pour louer la salle des fêtes.

Les membres du Conseil décident que la salle ne sera pas louée jusqu'à nouvel ordre.

Travaux

- Les travaux du tourne à gauche entre la RD2 et la RD25 débuteront fin septembre.
- Les travaux de l'intersection entre la RD25 et le Chemin du Pistouillé débuteront en 2021.
- L'entretien des chemins communaux, nous avons droit à une journée sur la commune : PATA, la communauté de commune propose d'intervenir sur le Chemin du Pistouillé.
- Les travaux de l'église ont repris, actuellement réfection du clocher.

Masques et gel hydro alcoolique

Une distribution de masque et de gel hydro alcoolique est prévue le 19 et 26 septembre 2020 de 10h00 à 12h00 à la salle des fêtes.

Terrain de Madame CAPEL

Un nouveau projet pour le terrain de Madame Geneviève CAPEL nous est proposé, après deux refus.

Voisinage

Des problèmes de voisinage au Clos Saint-Jean.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45.

Ont signé les membres présents :

NOMS – PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Christian CAMINADE	Maire	
Pascal MERIC	1 ^{er} Adjoint	Absent
Thierry ROUGIER	2 ^{ème} Adjoint	
Sandrine TORTEL	3 ^{ème} Adjointe	
Nicolas ANGIONO	Conseiller Municipal	
Cécile CASTANET	Conseillère Municipale	
Carine COMPAN	Conseillère Municipale	
Lydie DUPRAY	Conseillère Municipale	
Philippe FEDOU	Conseiller Municipal	
Geneviève HORSEAU	Conseillère Municipale	
Charlène PUGET	Conseillère Municipale	